

L'an deux mil onze, le sept décembre à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni, en session ordinaire sur convocation adressée le 29 novembre 2011, au restaurant périscolaire de Mirebeau, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR, avec l'ordre du jour ci-après :

1. *Approbation du compte rendu de la séance du 17 novembre*
2. *Etude de la zone de développement éolien avec Eole Res,*
3. *Débat d'orientation budgétaire 2012,*
4. *Ligne de trésorerie 2012,*
5. *Redevance des ordures ménagères,*
6. *Convention avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat pour la réalisation du PIGAH,*
7. *Création d'une cellule de réflexion pour la zone d'aménagement économique,*
8. *Projet « ambitions Côte d'Or »,*
9. *Questions diverses.*

Le Président accueille l'assemblée et fait l'appel des présents.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 OCTOBRE

Le Président présente le compte rendu de la séance du 17/11/11 qui est adopté à l'unanimité.

ELECTION DE LA ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN AVEC EOLE RES

Le Président accueille Sophie Balladur et Thierry Vasseur de la société « Eole Res » et leur laisse la parole.

Sophie Balladur présente aux membres du conseil communautaire le projet de zonage abouti pour la future ZDE. Ce projet est scindé en 2 parties :

- Réalisation de l'analyse territoriale avec présentation du projet, concertation avec les communes concernées pour intégration d'une partie de leur territoire dans la ZDE, information à la population.
- Instruction du dossier avec délibération finale et validation de la ZDE par le Préfet.

Elle rappelle que l'objectif d'une ZDE c'est d'identifier quels sont les territoires favorables à l'Eolien. Elle présente le bilan de l'analyse technique avec les synthèses des différentes contraintes (ressources en vent, gazoducs, réseaux, pylône, habitat, monuments historiques, sites inscrits, aéroclubs, radar militaires, etc...).

Thierry Vasseur présente le bilan de l'étude paysagère et patrimoniale avec toutes les zones à supprimer.

Sophie Balladur présente enfin la carte finale de zonage résultant du croisement des études techniques et des sensibilités paysagères. 4 zones potentielles d'aménagement se dégagent :

- La zone A située sur les communes de Bèze, Noiron, Beaumont et Blagny.
- La zone B située sur la commune de Bèze et liée à la potentielle zone de Bourberain (Communauté de communes du Val de Vingeanne).
- La zone C située sur les communes de Champagne-sur-Vingeanne et Renève.
- La zone D située sur les communes de Viévigne et Tanay.

Elle précise que les communes concernées devront délibérer pour autoriser la communauté de communes à déposer le zonage présenté. Elle remet à chacune de ces communes un dossier avec les différentes cartes et le projet de délibération. Concernant l'information à la population, une journée de permanence à la communauté de communes sera assurée par « Eole Res » pour donner toutes les explications et permettre de consulter le dossier. Enfin, une réunion avec le comité de pilotage sera organisée pour faire le bilan de la concertation et le dossier final sera présenté en Conseil communautaire pour délibération sur le zonage.

Michel de Broissia fait remarquer qu'il ne reconnaît pas ce qui a été dit au dernier comité de pilotage.

Le Président précise que les constructions éoliennes ne concernent pas la communauté de communes mais les communes sur lesquelles des zones potentielles d'aménagement sont envisagées, le comité de pilotage a donc seulement un avis consultatif.

Jean-Paul Duléry souligne que même si la commune est porteuse de la ZDE en laissant délibérer les communes, elle doit cependant être garante d'un qualitatif et que cela donnera plus de poids dans les décisions.

Michel Marotel demande de combien seront réduites les zones si les communes concernées mettent des distances plus restrictives et quelle est la périphérie nécessaire pour implanter des éoliennes ?

Sophie Balladur précise qu'il faut attirer une puissance maximale dans une ZDE. Mais pour l'instant la seule portée de la décision des communes c'est de donner l'autorisation à la communauté de communes de déposer le zonage présenté. D'autres délibérations seront demandées ensuite aux communes concernées, ainsi que l'accord de chaque propriétaire où seront éventuellement installées des éoliennes. S'il n'y a pas d'autorisation (du propriétaire et de l'exploitant des parcelles), il n'y aura pas d'éolienne.

Xavier Sublet demande si toutes les éoliennes prévues lors de la dernière présentation seront implantées sur une même zone ou plusieurs zones.

Sophie Balladur répond que l'entreprise « Eole Res » ne cherche pas un nombre minimum « économique » d'implantation d'éoliennes.

Michel de Broissia pense que cette étude est faussée car « Eole Res » est à la fois juge et partie dans ce zonage. Il demande si l'entreprise a déjà signé des promesses de bail avec certains propriétaires dans la région.

Sophie Balladur répond qu'il n'en n'est rien : « Eole Res » pour l'instant vient présenter une étude de ZDE à titre gratuit sans avoir pour autant la certitude que cette étude aboutira à l'implantation d'éoliennes.

Le Président rappelle qu'un conseil communautaire spécifique s'est tenu le 16 juin dernier en présence des membres du pôle régional pour le développement éolien (Mr Linard, directeur DDT, M. Charpentier, DREAL, Mme Moindrot, Préfecture, Mme Mori, Préfecture, Mme Duroux, DDT, M. Adami, DDT, M. Bonnaud, DDT/SPAE/NSP, Mme Cazet, DDT/SPAE/NSP, Mme Chevalier, Direction Régionale des Finances Publiques, Mme Burdy, DRFIP, afin de nous conforter dans nos choix et de valider ceux ci.

Thierry Vasseur rappelle que l'étude paysagère a été réalisée par le bureau d'étude « Corieaulys », indépendant.

Marcel Marceau demande si les communes concernées par une éventuelle implantation et qui ont actuellement un POS seront obligées de passer en PLU.

Sophie Balladur précise que cela n'est pas nécessaire pour la définition de la ZDE, mais si le projet éolien voit le jour elles devront passer en PLU.

Michel Marotel pense qu'il est important d'avoir une réflexion au sein de la communauté de communes pour l'ensemble du territoire.

Sophie Balladur souligne que c'est l'intérêt de mener cette étude à l'échelle intercommunale. Pendant la phase d'instruction de la ZDE, les communautés de communes et les EPCI limitrophes sont concernés. Pour la partie permis de construire, toutes les communes limitrophes seront consultées.

Michel Marotel suggère que les dossiers donnés aux communes concernées par une éventuelle implantation soient envoyés à toutes les communes du canton.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012

André Baradon fait part des modifications apportées au tableau présenté le 17 novembre dernier :

- Des crédits sont prévus pour l'achat de terrain dans la ZAE de Mirebeau qui va se développer,
- les gros travaux d'étanchéité et d'isolation du gymnase doivent désormais être inscrits, la construction du nouveau gymnase du collège par le Département étant reportée.
- les travaux du Bâtiment d'Insertion Intergénérationnel (BII), ancien « hangar Pennequin » seront financés à 80 % par des subventions,
- les travaux de l'agrandissement de la déchetterie de Mirebeau sont prévus,
- la réfection et l'agrandissement du terrain de foot de Mirebeau en herbe est inscrite. Il faudra être prudent pour cette dépense et s'assurer que les subventions promises soient accordées de façon ferme et définitive.

Monsieur Baradon suggère de demander aux fédérations sportives de cesser d'imposer de nouvelles normes aux collectivités pendant cette période de crise.

Le Président apporte des précisions sur le remplacement de la « sauteuse » à la cuisine centrale : celle-ci était prévue il y a 7 ans pour une production d'environ 200 repas/jour, il y en a aujourd'hui 580. Elle est très usagée car beaucoup utilisée, et peut durer encore une année maximum. Concernant la réfection du terrain de foot, le Président propose d'adresser des courriers aux financeurs ainsi qu'à la Fédération Française de Foot, afin qu'ils s'engagent officiellement et fermement, et de délibérer ensuite. Une réunion de bureau spécifique sera programmée en janvier pour en discuter, et la décision sera prise en conseil communautaire en fonction de notre budget final.

Michel Marotel constate à nouveau une augmentation conséquente entre les prévisions budgétaires 2011 et 2012. Il faut faire un point de nos 5 dernières années et voir l'endettement de la communauté de communes. Il déplore que l'on ne connaisse pas avec certitude les financements des projets.

Le Président propose aux membres présents de passer au vote de ce débat d'orientation budgétaire. Le conseil communautaire, avec 21 voix pour, 6 voix contre et 24 abstentions, adopte les orientations budgétaires ainsi qu'elles figurent dans le tableau présenté.

LIGNE DE TRESORERIE 2012

André Baradon informe les membres présents que sur 5 banques consultées pour le renouvellement de notre ligne de trésorerie, seule la Caisse d'Epargne a répondu. Elle propose un montant maximum de 500 000 € au taux du T4M + 1.40 %.

Le conseil communautaire, décide de contracter une ligne de trésorerie de 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, et donne mandat au Président pour consulter une autre banque.

REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES

Bruno Bethenod fait part qu'aucune augmentation n'est prévue en 2012 sur le budget du syndicat mixte. Il pense que l'on a aujourd'hui les moyens de rapprocher les 2 communautés de communes d'ici 2 ans pour la gestion des investissements et de la redevance.

Le Président informe qu'une rencontre entre Pontailier et Mirebeau est prévue début 2012.

Michel Marotel suggère de voter une augmentation de 2 % (correspondant au taux d'inflation) de la redevance pour 2012 pour rester logique dans un environnement global.

Bruno Bethenod rappelle que l'on a perçu davantage de recettes que prévu en 2011. On a les moyens financiers aujourd'hui de se poser un peu. Une augmentation de 2 % ne changera rien.

Le Président propose de maintenir la tarification des ordures ménagères sur le même barème qu'en 2011 puisque les estimations de recettes permettent de couvrir les estimations de dépenses.

Le conseil communautaire, hors 1 voix contre, adopte le barème de tarification des ordures ménagères, identique à celui de 2011, applicable à compter du 1^{er} janvier 2012.

CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE D'AMELIORATION DE L'HABITAT POUR LA REALISATION DU PIGAH

Le Président présente à l'assemblée le projet de convention engageant l'ANAH, le conseil général de Côte d'Or et la communauté de communes du Mirebellois chef de file de la thématique « habitat » pour le Pays Plaine de Saône Vingeanne.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la convention pour la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général d'Amélioration de l'habitat par le CDAH-PACT.

CREATION D'UNE CELLULE DE REFLEXION POUR LA ZAE DE MIREBEAU

Le Président rappelle que la commune de Mirebeau a engagé une révision générale de son PLU. Il convient de mettre en place un comité de pilotage pour réfléchir sur la zone d'aménagement économique. Messieurs Michel Marotel, Laurent Thomas, Guy Vincent-Viry, Christian Bollotte, Laurent Boisserolles, Jean-Paul Duléry, Bruno Bethenod et Didier Lenoir s'inscrivent à ce comité de pilotage.

QUESTIONS DIVERSES

Avenants espace périscolaire de Beire : le Président présente plusieurs avenants de faible montant et en moins-value pour la finition des travaux de l'espace périscolaire de Beire-le-Châtel. Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte les avenants de finition des travaux.

Renouvellement dossier Atout jeunes : Pierre-Alain Barot rappelle que ce contrat est signé pour 3 ans avec le Conseil Général. Il est important de le renouveler, surtout avec le lancement du Bâtiment d'Insertion Intergénérationnel. Le conseil communautaire, à l'unanimité, sollicite le renouvellement du contrat « atout jeunes » auprès du Conseil Général.

Local Troc-vélos : en raison des travaux de réfection du Bâtiment d'Insertion Intergénérationnel, le club de randonnée des 3 rivières de disposera plus d'un local pour le déroulement de son « troc-vélo » annuel. Le Président demande si quelqu'un peut proposer un autre local de remplacement.

Projet bâtiment périscolaire de Bèze : Xavier Sublet fait part d'une réunion qui s'est déroulée dernièrement sur le projet de l'espace périscolaire de Bèze. Il demande pourquoi les élus de Noiron n'ont pas été conviés à cette réunion, la commune faisant partie du Sivos Noiron/Bèze. Le Président répond qu'il ne s'agit pas d'un oubli, il s'agissait seulement d'une discussion pour trouver un terrain d'implantation pour une future construction. Les élus de Noiron seront invités ensuite pour la réflexion sur l'espace périscolaire.

La séance est levée à 22 h.